

InstallerGroup - Code de conduite du groupe

1. Préface

L'implantation au niveau local, les relations étroites avec les clients et la pérennité sont des valeurs qui renforcent InstallerGroup et qui continuent de caractériser nos activités et nos interactions. Nous sommes convaincus que nos valeurs, ainsi que ce Code de Conduite, montrent que nous sommes une entreprise responsable. Des exigences claires et une pratique commerciale cohérente renforcent la confiance et la fidélité des employés, des partenaires commerciaux, des clients et des communautés.

Dans la pratique, l'éthique professionnelle est de la responsabilité de chacun d'entre nous. Nous sommes donc tous censés respecter ce Code lors de l'accomplissement de notre travail.

2. L'objectif : pourquoi disposons-nous d'un code ?

Chez InstallerGroup, nous accordons de l'importance au comportement éthique et nous exerçons nos activités avec intégrité. Notre Code de conduite (ci-après dénommé le « Code ») résume les attitudes éthiques fondamentales ainsi que les normes d'intégrité communes à toutes les sociétés du groupe InstallerGroup (ci-après conjointement dénommées « InstallerGroup »). Il décrit nos principes et exigences éthiques fondamentales à propos de sujets pouvant avoir des répercussions commerciales et juridiques importantes mais aussi porter atteinte à la réputation s'ils sont traités de manière inappropriée.

3. L'application : qui doit se conformer au Code ?

Notre Code s'applique à tous les employés permanents et temporaires d'InstallerGroup ainsi qu'au personnel embauché, aux consultants et à toute autre partie ayant le pouvoir d'agir en notre nom, quel que soit sa localisation. En outre, le Code s'applique également à tous les membres de notre Conseil d'Administration et Conseillers aux cadres supérieurs (ci-après collectivement dénommés « Personnel d'InstallerGroup »).

4. Les rôles et responsabilités

Tous les membres du Personnel d'InstallerGroup sont individuellement responsables de s'engager personnellement à respecter notre Code. Étant donné que le Code n'est pas en mesure d'apporter des réponses à toutes les situations douteuses, chacun doit faire preuve de bon jugement, demander immédiatement conseil et signaler ses préoccupations concernant d'éventuelles violations du Code tel que décrit dans la section 7. Tous les dirigeants et gestionnaires au sein d'InstallerGroup, quel que soit leur pays ou leur localisation, sont responsable d'indiquer la bonne voie à suivre dans le but de cultiver une forte culture d'entreprise en matière d'éthique et de conformité. Ils sont censés agir de manière exemplaire en matière de conduite éthique, d'éduquer et de soutenir les employés dans le respect du Code et des politiques fondamentales, d'assurer la surveillance dans le but de détecter les violations, d'identifier et d'atténuer les risques de non-conformité et, enfin et surtout, de promouvoir une culture de prise de parole en bonne foi sans crainte de représailles.

5. La législation applicable

Notre engagement à nous conformer aux lois et réglementations danoises ainsi qu'à toute autre loi et réglementation applicable prévaudra toujours sur nos objectifs et nos besoins commerciaux. Notre politique consiste également à agir conformément aux conventions internationales applicables et aux directives établies par les organisations internationales, notamment les Nations Unies et l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Lorsque des différences existent entre les lois et réglementations applicables d'une part et notre Code et les politiques fondamentales d'autre part, la norme de conduite la plus élevée prévaudra systématiquement.

De plus, les employés ne doivent pas se livrer à des activités qui pourraient nuire à la réputation d'InstallerGroup même si ces activités sont légales. Si vous n'êtes pas sûr des actions acceptables, veuillez demander conseil.

6. Les principes fondamentaux de notre conduite éthique

6.1 Nous respectons les droits humains

Chez InstallerGroup, nous exerçons nos activités conformément aux droits humains fondamentaux entérinés dans la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies. L'entreprise doit respecter les quatre conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur le droit à l'organisation libre, l'interdiction du travail des enfants, l'interdiction du travail forcé et l'interdiction de discrimination.

Chez InstallerGroup, nous effectuons régulièrement des exercices de vérification raisonnable vis-à-vis de nous-mêmes et de nos partenaires commerciaux pour identifier les risques et mettre en œuvre des mesures appropriées pour atténuer les risques identifiés afin de garantir la protection des droits humains. Dans un souci de transparence, nous rendons publics nos rapports relatifs aux vérifications raisonnables ainsi que les mesures identifiées et mises en œuvre conformément aux lois applicables.

6.2 Nous encourageons l'égalité et la diversité

InstallerGroup assure un lieu de travail professionnel, motivant et sûr, conformément aux lois et exigences applicables. InstallerGroup assure un lieu de travail caractérisé par le respect mutuel, la solidarité et l'égalité des chances pour tous. Nous faisons preuve d'impartialité envers tous les individus, quels que soient leur sexe, leur nationalité, leur religion, leur handicap, leur âge, leur orientation sexuelle ou leurs opinions politiques. Grâce à un environnement de travail professionnel, positif et inclusif, nous faisons preuve de solidarité mutuelle dans le but d'encourager et d'atteindre l'épanouissement professionnelle et personnelle. Aucune forme de harcèlement, de discrimination, de traitement différentiel ni aucun autre comportement pouvant être interprété comme menaçant ou dégradant ne sera jamais autorisé.

6.3 Nous protégeons notre environnement et accordons la priorité à la santé et à la sécurité des individus

Nous assumons notre responsabilité envers l'environnement dans lequel nous opérons. Nous adoptons non seulement une approche proactive pour réduire l'empreinte environnementale de nos propres opérations, mais nous attendons également de nos fournisseurs qu'ils fassent de même.

Nous fournissons également un lieu de travail sûr pour tous et nous savons que la responsabilité d'y parvenir incombe à chacun d'entre nous. Un effectif en bonne santé contribue à la réalisation de performances plus fortes et plus sûres sur le lieu de travail. Afin d'assurer une prospérité à long terme, nous respectons les normes de l'industrie et ne devons jamais franchir les limites imposées par les exigences légales applicables en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement (HSE). La sécurité sur le lieu de travail chez InstallerGroup doit être assurée par une analyse des risques appropriée ainsi que des mesures préventives et des contrôles de détection.

Nous nous efforçons de faire preuve de considération envers toutes les personnes employées par InstallerGroup ainsi qu'envers nos partenaires commerciaux et de mettre en œuvre de manière proactive des mesures pour garantir un environnement de travail sain et inclusif caractérisé par l'égalité et la diversité. Nous encourageons la créativité, l'innovation et l'esprit d'entreprise.

6.4 Nous collaborons uniquement avec des parties qui respectent nos valeurs et nos normes.

Nous nous engageons à collaborer uniquement avec des clients, des fournisseurs, des agents, des cibles potentielles de fusions et d'acquisitions et d'autres tiers (collectivement appelés « Tierces parties ») qui respectent des normes d'éthique, d'intégrité et de conduite commerciale responsable conformes aux nôtres. Pour y parvenir, nous adoptons une approche de gestion des risques liés aux Tierces parties qui nous permet d'identifier, de traiter, de prévenir et de limiter les impacts négatifs, notamment en matière de violations des droits humains ou encore des conditions de travail décentes, de l'impact environnemental négatif, de la corruption et des pots-de-vin.

Nous tenons un registre relatif à la manière par laquelle nous répondons à cette attente et nous le rendons disponible sur notre site Web d'entreprise. Nous le mettons également à disposition sur demande.

Pour connaître les normes éthiques applicables aux membres de notre chaîne d'approvisionnement, veuillez-vous référer à notre Code de conduite des fournisseurs.

6.5 Nous pratiquons une concurrence honnête et équitable

Nous ne concluons aucun contrat ni accord avec des concurrents ou d'autres acteurs du marché. De plus, nous ne nous engageons pas dans des activités qui porteraient atteinte à une concurrence loyale. En l'absence d'autorisation spécifique ou de raison commerciale légitime, le personnel d'InstallerGroup ne doit pas discuter d'informations telles que les prix, les coûts, les appels d'offres, la stratégie, les clients, les fournisseurs, les conditions commerciales ou la part de marché avec des concurrents, sachant que ces informations sont strictement confidentielles et que toute discussion ou accord pourrait s'apparenter à un comportement collusif ou anticoncurrentiel réel ou apparent. Un tel comportement aurait pour effet d'affaiblir la confiance de la société, de nos clients, de nos fournisseurs et d'autres tiers.

6.6 Nous respectons les règles applicables en matière de sanctions

Nous respectons toutes les sanctions et réglementations à l'exportation applicables et nous ne travaillons pas ni n'entretenons de relations avec des juridictions soumises à des programmes de sanctions à l'échelle nationale ou avec des organisations ou des individus figurant sur une liste noire. Nous assurons également le suivi permanent de tous nos partenaires et Tierces parties au regard des listes de sanctions internationales et de la réglementation applicable.

6.7 Nous sommes strictement opposés à toute forme de corruption et de fraude

Nous nous engageons à exercer nos activités de manière ouverte et transparente, en tout lieu et en tout temps. Aucune corruption ni aucun comportement frauduleux n'est toléré. Nous ne devons ni planifier ni faciliter des activités de corruption ou de fraude, même dans les cas où nous n'en bénéficions pas directement. Il est interdit à tous les membres du personnel d'InstallerGroup, y compris toute partie représentant InstallerGroup, d'offrir ou d'accepter, directement ou indirectement, un avantage inapproprié en relation avec un poste, une fonction ou une mission.

6.8 Nous évitons les situations où notre devoir de loyauté envers InstallerGroup pourrait être compromis

InstallerGroup accepte la participation d'employés dans d'autres entreprises et organisations tant que ces engagements externes ne sont pas en concurrence ou en conflit direct avec les intérêts d'InstallerGroup et sont en accord avec InstallerGroup. Tous les employés d'InstallerGroup ont un devoir de loyauté envers l'entreprise et doivent agir de manière impartiale dans le meilleur intérêt d'InstallerGroup. Les actifs et les ressources d'InstallerGroup ne peuvent en aucun cas être utilisés à des fins personnelles, et toutes les décisions commerciales doivent être prises dans le meilleur intérêt de l'entreprise et non pas dans l'intérêt d'un individu ou d'une partie. Les employés d'InstallerGroup doivent s'abstenir d'entrer en conflit d'intérêts réel ou apparent et doivent veiller à ce que les relations personnelles et les intérêts commerciaux privés n'affectent négativement en aucune manière leur capacité à agir en tant qu'employés d'InstallerGroup de manière libre, indépendante et compétente. Par exemple, les employés ne doivent accepter aucune participation, aucun poste ni aucun autre avantage personnel tel que des prêts ou des garanties offerts par les fournisseurs et clients actuels d'InstallerGroup.

En cas d'incertitude ou lorsque l'impartialité pourrait être compromise, les responsables et supérieurs hiérarchiques doivent être consultés. Les employés d'InstallerGroup doivent signaler à leurs supérieurs immédiats toute activité externe pour laquelle une certaine forme de rémunération est perçue. En ce qui concerne les membres de la direction locale ou du Groupe, ces fonctions sont soumises à l'approbation du Directeur Général.

6.9 Nous ne traitons aucun produit de la criminalité

Nous ne participons à aucune forme de blanchiment d'argent et veillons à ce que les transactions financières auxquelles InstallerGroup participe ne soient pas utilisées pour blanchir de l'argent. Nous n'acceptons aucune forme de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme et respectons toutes les lois applicables en la matière. Nous ne ferons affaire qu'avec des clients, fournisseurs et autres tiers connus pour être impliqués dans des activités commerciales légitimes et disposant de fonds provenant de sources légitimes. À cet effet, nous prenons toutes les mesures raisonnables pour connaître l'identité de nos tiers et nous nous montrons vigilants pour détecter les paiements ou demandes de paiement inacceptables.

6.10 Nous protégeons la sécurité des informations, la confidentialité et les données personnelles

Nous traitons toutes les informations relatives aux activités d'InstallerGroup comme étant des informations exclusives et confidentielles. De même, nous protégeons tous les registres confidentiels concernant nos clients, fournisseurs et autres tiers. Nous traitons et utilisons les informations, les systèmes informatiques et les services Internet de manière responsable et professionnelle.

Nous nous engageons également à respecter la vie privée des individus et à traiter les données personnelles de manière responsable, conformément aux lois applicables en matière de protection des données personnelles. Les données personnelles seront collectées, traitées et utilisées uniquement pour des raisons commerciales légitimes. Tout accès non autorisé est strictement interdit et il sera rapidement remédié à toute violation.

6.11 Nous ne négocions aucun instrument financier sur la base d'informations privilégiées

Certaines informations exclusives ou confidentielles peuvent également constituer des informations privilégiées. Si une information privilégiée était rendue publique, elle serait susceptible d'avoir un effet significatif sur le prix des instruments financiers ou des titres cotés en bourse. Nous nous conformons aux lois et réglementations applicables en matière de négociation de titres et ne devons en aucun cas acheter ou vendre des titres financiers sur la base d'informations privilégiées, ni conseiller à d'autres personnes de le faire ni communiquer des informations privilégiées à des parties non autorisées.

6.12 Nous fournissons des informations exactes

InstallerGroup exige que tous les employés soient honnêtes dans leurs relations les uns avec les autres, avec les clients et avec les autres partenaires commerciaux. Toutes les informations commerciales seront communiquées de manière précise et complète, tant en interne qu'en externe. Toutes les informations comptables doivent être correctement enregistrées et reproduites conformément aux lois et réglementations, y compris les normes comptables applicables. Tout acte intentionnel entraînant des anomalies significatives dans les états financiers sera considéré comme étant une fraude.

6.13 Une amélioration continue

InstallerGroup se concentre continuellement sur l'amélioration. Notre Code fait l'objet d'un examen annuel afin de garantir que les meilleures pratiques ainsi que les exigences les plus récentes soient reflétées avec précision et prises en compte.

6.14 Les contributions et activités politiques

InstallerGroup ne parraine aucun parti politique ni aucun homme politique. InstallerGroup peut participer à des débats publics lorsque cela est dans l'intérêt du Groupe. Toutes les personnes qui travaillent pour InstallerGroup, agissent en son nom ou le représentent sont libres de participer à des activités politiques démocratiques, mais cette participation ne doit en aucune manière faire référence à InstallerGroup ou être liée à ce dernier.

6.15 L'exactitude des registres

Nous nous engageons à assurer la transparence, la vérifiabilité et l'exactitude de toutes nos transactions tout en respectant nos obligations de confidentialité.

InstallerGroup fournit des informations et des données commerciales complètes, actuelles et précises au public, à nos actionnaires et partenaires commerciaux. InstallerGroup fournit des rapports complets, justes, actuels, précis et compréhensibles sur les résultats et la situation financière de l'entreprise.

6.16 La mise en application

InstallerGroup élaborera un plan pour la mise en application des éléments traités dans ce Code de conduite et dans le Code de conduite des fournisseurs. Ce plan comprendra une formation adéquate de toutes les personnes mentionnées et tenues de respecter les codes respectifs afin de garantir une bonne compréhension des engagements énoncés dans ces documents par les individus tenus de les respecter.

7. Les signalements et la notification des préoccupations

7.1 Le signalement

Tout membre du personnel d'InstallerGroup venant à constater une possible violation du Code, d'autres politiques fondamentales et/ou des lois et réglementations applicables doit signaler son inquiétude sans retard injustifié, conformément à notre Politique de dénonciation. Les questions ou préoccupations concernant les conduites éthiques et conformes doivent être signalées à votre supérieur hiérarchique immédiat lorsque cela est approprié.

Cependant, dans les cas où votre supérieur hiérarchique immédiat est impliqué dans une éventuelle violation ou lorsqu'un tel signalement n'est pas jugé approprié, le membre du personnel doit alerter les autres membres de la direction, y compris le PDG, le président du conseil d'administration ou le conseil d'administration, si cela est jugé nécessaire.

Les préoccupations peuvent également être signalées de manière anonyme par l'intermédiaire du système de signalement électronique. Le fait de ne pas signaler ou soulever une préoccupation est considéré comme une violation du Code.

7.2 Le traitement des préoccupations

Tous les signalements seront traités en tant qu'informations confidentielles. Lorsque l'anonymat est préféré, InstallerGroup protégera l'identité de la personne émettrice du signalement.

InstallerGroup n'exercera aucune mesure de représailles contre une personne ayant soulevé un véritable problème d'intégrité commerciale ou aidé à résoudre un tel problème.

7.3 Conséquences des infractions

Les personnes qui ne respectent pas le Code, y compris celles qui ne signalent pas les violations du Code, peuvent faire face à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.